

A2GCI

SCI au capital de 1.000 €
Siège social 22 Route des Eyssagnières
05000 GAP

En cours d'immatriculation au RCS de GAP

ACTE DE NOMINATION DE LA GERANCE

LES SOUSSIGNES :

- **La Société A2GC CONSTRUCTION**

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : LA BÂTIE-NEUVE (05230) 810 Avenue Francois Mitterrand
Immatriculée au RCS de GAP sous le n°919 928 606
représentée par M. Christophe GAUCHER, agissant en qualité de Co-Gérant de la société

- **Monsieur Gabin, Jean-Baptiste, Paul ANSELME**

Né le 22 juin 1984 à NIMES (30)

De nationalité Française.

Demeurant : Quartier Claude Isnard – 04300 PIERRERUE

Pacsé avec Mme Céline PINEAU aux termes d'un P.A.C.S. établi sous-seing privé enregistré le 25 octobre 2019 auprès de Maître Caroline SOULAS-BERTRAND, Notaire à MONTPELLIER (34) et inscrit sur le registre tenu à cet effet par le tribunal susvisé. Ce contrat, conformément aux dispositions de l'article 515-5 du Code Civil, relevant du régime légal de la séparation des patrimoines, les parties à la convention n'ayant apporté aucune modification au pacte initial.

- **Monsieur Christophe, Paul, Marius GAUCHER**

Né le 12 avril 1973 à BOURG-ARGENTAL (42)

De nationalité Française.

Demeurant : 247 Chemin du Canal – 04700 ORAISON

Célibataire, non soumis par un pacte civil de solidarité.

agissant en qualité de seuls associés de la Société Civile Immobilière A2GCI, ci-dessus désignée, après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux, nomment en qualité de Cogérants de la Société pour une durée indéterminée : **Monsieur Gabin ANSELME et Monsieur Christophe GAUCHER**, ci-dessus nommés.

Les gérants disposeront conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Gabin ANSELME et Monsieur Christophe GAUCHER acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à GAP

Le 27/06/2025

M. Gabin ANSELME

"Bon pour acceptation
des fonctions de Cogérant"

Bon Pour Acceptation
des Fonctions de Cogérant



M. Christophe GAUCHER

"Bon pour acceptation
des fonctions de Cogérant"

Bon pour acceptation
des fonctions de Cogérant

